

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 42-2026

en date du 14 septembre 2026

portant sur le ramonage du poêle à granulés au logement 15 à Milhaguet

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de SARL BOUCHET – 8 Rue Charles de Gaulle 87600 ROCHECHOUART pour le ramonage du poêle à granulés du logement 15 à Milhaguet pour un montant hors taxes de 158,00 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 17 septembre 2026

Régis de SOLMS
Maire



Handwritten signature of Régis de SOLMS